

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 12 décembre 2014
Rapporteur :
Monsieur Philippe CALVEZ**

N° 24

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 19/12/2014
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/12/2014
(accusé de réception du 19/12/2014)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Subventions aux associations culturelles et socioculturelles - Année 2014

Il est proposé d'attribuer des subventions aux associations culturelles pour un montant de 8 200 € à trois associations.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire :

1 – à verser au titre de l'année 2014 les subventions détaillées ci-dessous :

	Imputations budgétaires	Association	montant
<i>Action culturelle</i>	33.6574.810	Eostiged ar Stangala	5 000 €
		Bagad Ergué-Armel	2 000 €
<i>Action socioculturelle</i>	40.6574.710.7101	MPT Kerfeunteun <i>Subvention exceptionnelle (dispositif coup de pouce 11-15 ans)</i>	1 200 €

2 - d'autoriser monsieur le maire à signer l'avenant financier à la convention de partenariat entre la ville et la MPT de Kerfeunteun.

Le maire,

Ludovic JOLIVET